

PREPARATION DU DOSSIER DE VENTE PIECES A FOURNIR PAR LE VENDEUR

ETAT CIVIL

Documents à fournir pour tous les dossiers de vente :

- Etat civil des vendeurs (nom, prénoms, profession, adresse, date et lieu de naissance, date et lieu de mariage ou de PACS et, le cas échéant, date du contrat de mariage et nom du notaire).
- Pièce d'identité
- RIB signé

Documents à fournir si le vendeur est concerné :

- Contrat de mariage
- Copie du Pacs et de la déclaration faite au tribunal d'instance ou de PACS notarié
- Copie du jugement de divorce ou précision si divorce en cours de procédure

Documents à fournir si le vendeur est une société :

- Copie certifiée conforme des statuts
- Un extrait K-bis
- Copie de l'assemblée générale nommant le gérant s'il n'est pas nommé dans les statuts
- Copie de l'assemblée générale autorisant la vente si nécessaire

IMMEUBLE

Pièces à fournir pour tous les dossiers de vente :

- Titre de propriété
- Dernier avis de taxe foncière
- Diagnostics immobiliers (amiante, plomb, électricité, gaz, DPE)
- Contrôle de l'installation de l'assainissement (si l'immeuble n'est pas raccordé au tout à l'égout et que le tout à l'égout ne passe pas dans la rue)
- Coordonnées de la banque si le bien vendu est hypothéqué

Pièces à fournir pour un lot de lotissement :

- Acte constitutif du lotissement (cahier des charges, statuts de l'Association Syndicale Libre, etc...)
- Coordonnées du président de l'Association Syndicale Libre
- Les 3 derniers procès-verbaux de l'Association Syndicale Libre • Dernier appel de charges
- Eventuellement la convocation à la prochaine assemblée des co-lotis

Pièces à fournir pour un lot de copropriété

- Règlement de copropriété
- Coordonnées du syndic
- Dernier appel de charges
- Diagnostics des parties communes
- Les 3 derniers procès-verbaux de l'assemblée générale des copropriétaires
- Eventuellement la convocation à la prochaine assemblée des copropriétaires

Pièces à fournir si la maison à moins de 10 ans ou si vous avez effectué ou fait effectuer des travaux dans les 10 dernières années

- Attestations d'assurance décennale de l'entreprise
- Facture des travaux
- éventuelles autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration de travaux ...)

Pièces à fournir si l'immeuble est loué ou a été loué

- Copie du bail en cours
- Copie de la lettre de congés si le bien n'est plus loué
- Montant du loyer et du dépôt de garantie
- L'état des lieux